



INFO & SECTEURS > FRANCE > ACTUALITÉ

SANTE -



Internes : l'Assemblée suspend deux articles contestés

[17/10/07 - 12H06 - actualisé à 12:06:00]

Les deux articles relatifs à l'installation des nouveaux médecins ont été suspendus pour associer les syndicats d'étudiants en médecine à la négociation conventionnelle, comme l'a promis Nicolas Sarkozy

La commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a supprimé "provisoirement" mardi soir les articles 32 et 33 du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2008, relatifs à l'installation des nouveaux médecins, afin d'associer les syndicats d'étudiants en médecine à la négociation conventionnelle **comme l'a promis hier le président Nicolas Sarkozy**, a fait savoir le député UMP Yves Bur dans un communiqué diffusé tôt mercredi. Les syndicats d'internes, en grève depuis le 27 septembre, contestaient ces articles, y voyant une "atteinte à la liberté d'installation".

Les articles seront "réintroduits lors de la prochaine réunion de commission en intégrant un amendement permettant d'associer, à la négociation conventionnelle entre les syndicats de médecins et l'assurance-maladie, les organisations d'étudiants et d'internes en médecine", selon le communiqué.

Le député du Bas-Rhin, rapporteur de l'équilibre général et des recettes du PLFSS, explique que la commission prend ainsi "en compte les engagements du président de la République" Nicolas Sarkozy, qui avait assuré lors d'un déplacement à Bordeaux mardi que les représentants des étudiants en médecine seraient associés à la négociation conventionnelle.

Les syndicats d'internes exigent depuis le 27 septembre le retrait de l'article 33 du PLFSS 2008, qui conditionne le conventionnement de nouveaux médecins en fonction de leur région d'installation, afin de mieux réguler leur répartition sur le territoire.

► [Réagir à cet article](#) | ► [Voir les commentaires publiés \(0\)](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2007